



IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation Internationale pour les Migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION  
ATELIER D'INTERSESSION SUR

**LA TRAITE DES PERSONNES ET L'EXPLOITATION DES MIGRANTS:  
VEILLER À LA PROTECTION DE LEURS DROITS HUMAINS**

9 – 10 juillet 2009

ORDRE DU JOUR

9 juillet 2009 Première journée	
09h – 10h	<i>Enregistrement</i>
10h – 10h10	<b>REMARQUES DE BIENVENUE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>William Lacy Swing, Directeur général, OIM</b>, représenté par Michele Klein Solomon, Directrice du Département des politiques migratoires et de la recherche</li><li>• <b>Valeriya</b>, Envoyée de bonne volonté de l'Organisation internationale pour les migrations dans la Fédération de Russie</li></ul>
10h10 – 10h40	<b>ALLOCUTION DE L'ORATEUR PRINCIPAL</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mike Dottridge</b>, Consultant indépendant en droits de l'homme</li></ul>
10h40 – 11h	<b>MISE EN SITUATION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Richard Danziger</b>, Chef de la Division de la lutte contre la traite des êtres humains et du retour volontaire assisté, OIM</li></ul> <p><i>Cet atelier a pour but d'examiner la question de l'exploitation des migrants, qu'elle s'inscrive ou non dans le contexte de la traite des personnes. De fait, les angles d'approche sous lesquels la traite des personnes est actuellement envisagée tendent à détourner l'attention du phénomène plus fréquent des mauvais traitements et de l'exploitation des migrants. La traite des personnes a généralement été examinée sous l'angle de la criminalité transnationale, sans tenir compte de la question plus vaste de la migration internationale. Le thème Droits de l'homme et migration qui oriente l'IDM en 2009 permet d'aborder à l'intérieur d'un même cadre conceptuel la traite des personnes et l'exploitation des migrants, et d'élaborer des solutions concrètes et novatrices pour l'élaboration de politiques. L'exposé d'ouverture commencera par faire le point sur le cadre international afférent à la traite des personnes et à l'exploitation des migrants, passera en revue les instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme, et précisera des termes et définitions importants. Il donnera un aperçu des principaux résultats obtenus, des difficultés actuelles et des enseignements tirés de la lutte mondiale contre l'exploitation des migrants et la traite des personnes, puis énoncera plusieurs idées clés pour orienter les débats.</i></p>

11h – 13h	<p><b>Session I: Le rôle central des droits de l’homme dans le débat sur la traite des personnes et l’exploitation des migrants</b></p>
	<p><i>La traite des personnes est souvent considérée comme l’expression de la criminalité transnationale organisée, et est envisagée essentiellement à travers le prisme de la justice pénale, comme en témoigne le principal instrument international pertinent, à savoir le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, entré en vigueur en 2003. Indubitablement, la traite des personnes pose aux Etats d’énormes problèmes sous l’angle de la justice pénale et du contrôle des frontières, et constitue une violation grave des droits de l’homme ainsi que, le plus souvent, une forme extrême d’exploitation et de mauvais traitements des migrants. Conformément au thème de l’IDM 2009, cette session vise à placer les droits humains des migrants au cœur du débat. Elle sera l’occasion d’évaluer les voies d’approche actuelles de la traite des personnes et, plus généralement, de l’exploitation des migrants, et d’examiner comment ces approches peuvent être complétées et renforcées par la mise en application des normes relatives aux droits de l’homme dans la lutte contre la traite et l’exploitation.</i></p> <p><b>Modérateur:</b> <b>Azzouz Samri</b>, Ministre plénipotentiaire, Mission permanente du Royaume du Maroc auprès de l’Office des Nations Unies à Genève et des organisations internationales en Suisse</p> <p><b>Orateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Paulo Sérgio de Almeida</b>, Président du Conseil national de l’immigration, Ministère du travail et de l’emploi, Brésil</li> <li>• <b>Muhammad Babandede</b>, Chef des investigations et du suivi, Agence nationale pour l’interdiction de la traite des personnes, Nigéria</li> <li>• <b>Gisle Hagen</b>, Conseiller principal, Service des questions relatives à la paix, au genre et à la démocratie, Agence norvégienne pour la coopération en faveur du développement, Norvège</li> </ul> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les avantages et les inconvénients d’une approche exclusivement répressive de la lutte contre la traite des personnes?</li> <li>• Quelles sont les difficultés pratiques auxquelles se heurtent les pouvoirs publics et autres parties prenantes pour identifier et aider les victimes de la traite?</li> <li>• Comment intégrer les principes des droits de l’homme dans les politiques et les programmes relatifs à la traite des personnes et à l’exploitation des migrants?</li> <li>• Quels outils existe-t-il pour évaluer l’efficacité des politiques et des programmes relatifs à la traite et à l’exploitation des migrants?</li> </ul> <p><b>Débat général</b></p>
13h – 14h	<i>Pause de l’après-midi</i>

14h – 15h	<p><b>Manifestation parallèle: Approche holistique de l'Organisation pour lutter contre l'exploitation des migrants et la traite des êtres humains</b></p> <p><i>Les ramifications complexes de l'exploitation des migrants et de la traite des personnes exigent une démarche holistique pour lutter contre ce fléau et, en particulier, contre les violations graves des droits humains des victimes de la traite. Dans le monde entier, l'OIM apporte une assistance directe aux victimes de la traite et d'autres formes d'exploitation. En outre elle s'emploie à renforcer les capacités des gouvernements, de la société civile et d'autres acteurs à divers niveaux afin de lutter contre ces phénomènes. Cette manifestation parallèle donnera aux participants un aperçu des programmes, projets et activités menés par l'OIM en coopération avec les pouvoirs publics, les organisations internationales et les autres partenaires dans le domaine de la traite des personnes et de l'exploitation des migrants. Une série de brefs exposés mettront notamment en relief les dimensions sexospécifique, sanitaire, juridique et de recherche de l'action de l'OIM.</i></p> <p>Veillez noter que cette manifestation parallèle se déroulera en anglais.</p> <p><b>Modérateur: Vijaya Souri</b>, Spécialiste de programme, Services de gestion des migrations, OIM</p> <p><b>Orateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Miwa Takahashi</b>, Juriste, Département du Droit international de la migration et des Affaires juridiques, OIM</li> <li>• <b>Sylvia Lopez-Ekra</b>, Spécialiste des questions de genre, Cabinet du Directeur général, OIM</li> <li>• <b>Christine Aghazarm</b>, Chargée de recherche, Département des politiques migratoires et de la recherche, OIM</li> <li>• <b>Rosilyne Borland</b>, Coordinatrice chargée du VIH et de la promotion de la santé, Département Migration et Santé, OIM</li> </ul>
15h – 18h	<p><b>Session II: La traite des personnes et l'exploitation des migrants: vers une approche de l'assistance et de la protection axée sur les besoins</b></p>
	<p><i>La difficulté à laquelle les décideurs, praticiens et autres acteurs se heurtent souvent est que beaucoup de migrants qui ont été exploités ou ont subi de mauvais traitements ne répondent pas à la définition juridique de la victime de la traite; d'ailleurs, l'exploitation peut n'avoir aucun rapport avec la traite. Il s'ensuit que de nombreux migrants ne peuvent bénéficier de l'assistance et de la protection dont ils ont besoin. Une approche axée sur les besoins et fondée sur les principes des droits de l'homme permet d'aider et de protéger les migrants vulnérables et exploités sur la base de leur situation réelle et non pas en fonction de critères administratifs. En outre, cette approche offre aux pouvoirs publics la possibilité d'atteindre des objectifs prioritaires dans d'autres domaines d'élaboration des politiques, tels que l'emploi, la santé publique et les services sociaux qui, sinon, pourraient être déstabilisés par la présence de populations invisibles et vulnérables. Cette session mettra surtout l'accent sur des exemples d'exploitation et de mauvais traitement des migrants dans les cas où le cadre relatif à la traite des personnes est inapplicable ou ne s'applique pas directement. Elle sera l'occasion d'examiner comment une approche axée sur les besoins peut appuyer les efforts des Etats pour faire face à la traite des personnes et à l'exploitation des migrants.</i></p>

	<p><b>Modérateur: Mazal Renford</b>, Directrice du Centre international de formation Golda Meir du Mont Carmel, Israël</p> <p><b>Orateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Teguh Wardoyo</b>, Licencié en droit, Directeur, Département de la protection des citoyens indonésiens et des entités juridiques, Ministère des affaires étrangères, République d'Indonésie</li> <li>• <b>Eloy Isabá</b>, Secrétaire exécutif, Coalition nationale de lutte contre la traite des personnes, Ministère de l'intérieur, Nicaragua</li> <li>• <b>Alexander Tortell</b>, Directeur, Organisation pour l'intégration et le bien-être des demandeurs d'asile, Ministère de la justice et des affaires intérieures, Malte</li> <li>• <b>Neha Misra</b>, Responsable de programme, Programmes relatifs à la traite des êtres humains et aux travailleurs migrants, Centre américain de solidarité internationale entre les travailleurs</li> </ul> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment répondre, d'un bout à l'autre du cycle migratoire, aux besoins et aux fragilités des victimes de mauvais traitements et de l'exploitation qui n'entrent pas dans la définition stricte de victimes de la traite? Comment l'application effective des principes des droits de l'homme peut-elle améliorer la protection des migrants exploités et leur assistance?</li> <li>• Dans quels domaines de formulation des politiques convient-il d'élaborer une approche de la traite des personnes et de l'exploitation des migrants qui soit axée sur les besoins? Comment une telle approche peut-elle faciliter l'élaboration de politiques efficaces dans d'autres domaines?</li> <li>• Quelles sont les difficultés que pose la traite des personnes dans un scénario de flux migratoires composites? Comment répondre au mieux à ces difficultés?</li> </ul> <p><b>Débat général</b></p>
	<p><i>Fin de la première journée</i></p>
<p><b>10 juillet 2009 Deuxième journée</b></p>	
<p>10h – 10h30</p>	<p><b>La voix des migrants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rita Soelwin</li> </ul> <p><b>Modérateurs:</b>  <b>Qimmah Najeeullah</b>, Directeur, “Break the Chain Campaign”  et <b>Mariela Guajardo</b>, Administratrice de projet, Services de gestion des migrations, OIM</p> <p><b>Débat général</b></p>

10h30 – 13h	<p><b>Session III: La traite des personnes et l'exploitation des migrants dans leur contexte: études de cas</b></p>
	<p><i>Les migrants peuvent être exploités et faire l'objet de violations de leurs droits humains dans des situations et des lieux divers, que ce soit dans les pays à revenu élevé ou à faible revenu, aux points de transit et de destination ou au moment du retour. Les victimes sont indifféremment des femmes et des fillettes ou des hommes et des garçons de tous âges, en situation régulière ou irrégulière. Plusieurs facteurs sont sources de vulnérabilité, tels que le mode de voyage ou la nature de l'emploi, notamment l'emploi dans les secteurs informels et non réglementés. Les travaux domestiques et la migration de travail temporaire, par exemple, sont des secteurs où le risque de mauvais traitements – allant de la retenue de salaire à des conditions de servitude – est plus élevé. Quelques études de cas serviront à illustrer certaines situations susceptibles d'accroître la vulnérabilité des migrants face à l'exploitation et à la violation de leurs droits humains. Cette session sera plus particulièrement consacrée à la mise en œuvre d'une approche axée sur les besoins pour répondre à ces situations. Le débat aura pour objet de définir des mesures nuancées et pratiques visant à prévenir l'exploitation des migrants et la traite des personnes et, en cas de violations, à garantir l'accès à la protection et à la réparation.</i></p> <p><b>Modérateur: Beate Andrees</b>, Responsable du Programme anti-traite, Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé, Organisation internationale du Travail</p> <p><b>Orateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ahmed Hussein</b>, HSC, Directeur des services de l'enfance, Ministère de la parité entre les sexes, des enfants et du développement social, Kenya</li> <li>• <b>Glynn Rankin</b>, Directeur des Services juridiques, Centre de la traite des êtres humains du Royaume-Uni, Royaume-Uni</li> <li>• <b>Najla Chahda</b>, Directrice du Centre des migrants de Caritas, Liban</li> <li>• <b>Jennifer Moss</b>, Assistante communautaire, Kalayaan</li> </ul> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels secteurs de la population migrante sont les plus exposés à la traite et à l'exploitation? Quels sont les facteurs et les situations les plus à même d'engendrer des cas d'exploitation et de mauvais traitements des migrants? Comment les parties prenantes intéressées peuvent-elles réagir face à ces fragilités ?</li> <li>• Quelles particularités propres à l'âge et au sexe les décideurs doivent-ils prendre en considération dans leurs mesures de lutte contre la traite des personnes et l'exploitation des migrants ?</li> <li>• Quelles mesures concrètes peuvent être prises pour permettre aux migrants de faire valoir leurs droits et de demander réparation, notamment dans le cadre de la migration irrégulière ?</li> </ul> <p><b>Débat général</b></p>
13h – 15h	<p><i>Pause de l'après-midi</i></p>

15h – 17h50	<p><b>Session IV: Lutter contre la traite des personnes et l'exploitation des migrants d'un bout à l'autre du cycle migratoire: le rôle des partenariats</b></p>
	<p><i>La lutte contre la traite des personnes et l'exploitation des migrants fait partie intégrante de toute gouvernance globale des migrations. En inscrivant ce phénomène dans le contexte plus vaste de la migration, et plus particulièrement de la migration irrégulière, on s'aperçoit qu'il présente diverses facettes politiques, dont la protection des droits humains des migrants, les structures du marché du travail, la sécurité et la santé publique. Face à cette complexité, il est indispensable que les différentes parties prenantes coopèrent d'un bout à l'autre du cycle migratoire. Par exemple, tant les pays d'origine que ceux de destination ont intérêt à lutter contre les réseaux de traite des êtres humains, à réglementer les procédures de recrutement international et à prêter assistance et protection aux victimes de la traite et aux autres migrants vulnérables et exploités. Les pays de transit ont un rôle tout aussi important à jouer, car de nombreuses violations des droits de l'homme peuvent être commises au cours des déplacements. Au niveau des pouvoirs publics, il est fondamental que les différents ministères et administrations coopèrent et coordonnent leurs mesures d'assistance et de protection à l'intention des victimes de la traite et des autres migrants exploités. L'objectif de cette session est de donner un aperçu de diverses formes de partenariats visant à prévenir la traite des personnes et l'exploitation des migrants et à protéger les droits humains des personnes lésées. Elle sera l'occasion de mentionner plus particulièrement des processus intergouvernementaux formels et informels engagés à l'échelle bilatérale, régionale et mondiale, ainsi que des exemples novateurs de coopération avec et entre des parties prenantes, telles que les organisations internationales, le secteur privé et la société civile.</i></p> <p><b>Modérateur: Michele Klein Solomon</b>, Directrice du Département des politiques migratoires et de la recherche, OIM</p> <p><b>Orateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>José Zau</b>, Vice-Ministre de l'intérieur, des affaires sociales et des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Angola</li> <li>• <b>Peter Woolcott</b>, Ambassadeur pour les questions relatives au trafic illicite de migrants, Ministère des affaires étrangères et du commerce, Australie (en sa qualité de Vice-Président du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la criminalité internationale qui s'y rapporte)</li> <li>• <b>Giuseppe Forlani</b>, Préfet, Direction des services de l'immigration et de l'asile, Département des libertés publiques et de l'immigration, Ministère de l'intérieur, Italie</li> <li>• <b>Ivana Schellongova</b>, Directrice de programme, Mouvement international Suzanne Mubarak des femmes pour la paix</li> <li>• <b>Anja Klug</b>, Juriste hors classe, Département de la protection internationale, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et <b>Jonathan Martens</b>, Spécialiste de programme, Services de gestion des migrations, OIM (<i>présentation commune</i>)</li> </ul>

	<p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels pourraient être les principaux axes et lieux de coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination pour prévenir la traite des personnes et l'exploitation des migrants?</li> <li>• Quels types de partenariats ont permis de protéger efficacement les droits humains des migrants victimes de la traite ou de l'exploitation?</li> <li>• Quels sont, parmi d'autres, les moyens les plus efficaces pour sensibiliser et mobiliser l'opinion publique et les partenaires intéressés face aux difficultés et aux risques que peuvent rencontrer les migrants? Comment donner aux migrants eux-mêmes les moyens de participer à la lutte contre la traite et l'exploitation?</li> </ul> <p><b>Débat général</b></p>
17h50 – 18h	<i>Synthèse et remarques de clôture</i>
	<i>Fin de l'atelier</i>